

## Séminaire IAEP Bruxelles dimanche 3 juin 2018-06-04

Je suis supposé être rapporteur de ce qui s'est dit hier après midi. Je crains de ne pas répondre exactement à cette attente, d'abord parce que je serais incapable de faire rapport assez fidèle de la richesse et de la densité des échanges ; et puis parce que « rapporter » m'évoque désagréablement les cours de récréation de mon enfance où traiter l'autre de « (sale) rapporteur » n'était pas précisément un compliment. Donc, plutôt que de « cafter » ou « moucharder », je me contenterai de faire écho à la circulation des propos, - écho : ô hoquet, comme le translittère joliment de travers Michel Leiris dans son Tictionnaire, c'est-à-dire pas sans hiatus entre la page d'accueil que je vous propose et l'original des divers penser-en-langues plus ou moins hétérogènes qui se sont fait entendre hier dans cette salle, laquelle justement n'avait plus rien à voir par bon heurt avec une cour de récréation. Une tentative de traduction, donc pas sans intraduisible, mais n'est-ce pas l'enjeu d'un inter-associatif européen : « La langue de l'Europe, c'est la traduction » comme le disait cet éminent penseur entre-langues italien qu'est ... Umberto Eco ?

Le sentiment général, qui me semble avoir été très largement partagé à en croire la rumeur à l'apéritif hier soir, est la satisfaction que cette séance ait mobilisé une qualité d'écoute mutuelle impressionnante et un peu nouvelle par rapport à certaines coordinations précédentes. Pas sans de fortes différences de positions voire un différend difficile à cerner peut-être encore persistant, dont le glissement du titre même du séminaire, de « fondation d'un centre de recherche européen en psychanalyse » à « l'exercice laïque de la psychanalyse en Europe » fait trace ; mais « la gué-guerre dans le social entre analystes » comme en parle Léo aura fait place à une aire de jeu pour le dissensus, et les passes d'armes seront plutôt devenues des passes d'arguments, qui laissent présager la possibilité d'un moment de conclure.

L'après midi a été orienté pour l'essentiel par la proposition des collègues italiens, qui ont à nouveau et très clairement précisé leur situation d'analystes en Italie, et les prises de position qu'elle leur paraît commander. Ce qui a permis à ceux qui y objectent plus ou moins de préciser à leur tour ce qui les chagrine éventuellement. Le « Dit-heurt » étant dans les détails, j'essaierai de relever au moins quelques points décisifs de litige, parmi d'autres possibles.

Il est d'abord nécessaire de bien entendre ce que Franco Quesito, Roberto Cheloni et Giovanni Sias entre autres se sont échinés à nous faire savoir de la situation objective en Italie pour la psychanalyse.

La spécificité italienne, par rapport à la situation française, et dans une moindre mesure peut-être belge (mais en Allemagne ou Espagne, ce serait déjà un cas similaire, et leur absence à l'inter n'en serait-il pas un signe ?), c'est qu'il y a un *interdit juridique d'exercer la psychanalyse sous le nom de psychanalyste*. Plus précisément, c'est moins la Loi elle-même qui est en cause, car elle laisse un flou d'interprétation, que son application actuelle qui l'interprète dans le sens de permettre à la corporation des psychologues d'attaquer en justice ceux qui entendent recevoir des patients en se déclarant psychanalystes sans s'affilier à l'ordre des psychologues. Ce qui commande une démarche juridique qui s'adresse moins au législateur directement qu'aux juges recevant de telles accusations contre des collègues. D'où la nécessité de trouver, au minimum, un nouveau langage, compréhensible à l'extérieur de nos cercles, pour présenter la psychanalyse, et essentiellement exposer et défendre sa différence irréductible avec toute psychothérapie (ou psychologie), ce sur quoi n'ont cessé d'insister nos amis italiens. Ce qui engage aussi à se tourner pour s'y référer vers un lieu européen (à construire comme fiction opératoire – au sens benthamien ?), soit cette proposition d'un Centre (à dynamiser comme « spirale » dira G.S.) européen de recherche pour la psychanalyse

qui permettrait l'inscription un par un de psychanalystes se déclarant tels au-delà de la juridiction nationale et où se travaillerait précisément (d'où le terme de « recherche ») une telle « définition » différentielle de la psychanalyse (quitte à reprendre les choses à zéro – ou presque. Cf plus loin)

Notre « surdité » à cette logique italienne, de français ou parisiens surtout, tient d'abord à ce que objectivement la France n'en est pas encore (tout à fait) là, à l'interdiction proprement juridique d'exercer (au moins en libéral) sous le nom de psychanalyste. Nous connaissons depuis 15 ans des mécanismes économique-financiers, gestionnaires, universitaires, etc.. et des attaques d'envergure idéologico-médiatiques qui entravent de plus en plus l'exercice de notre pratique, surtout dans toutes les institutions, de soin ou de formation, mais la résistance des analystes sous diverses formes depuis l'amendement Accoyer de 2003 a permis *jusqu'ici* en France cette « exception française » que soulignent les amis italiens : à savoir maintenir le quasi-statut de psychanalyste dans un flou juridique qui le rend au moins « licite », c'est-à-dire non concerné directement par la loi (sinon fiscale).

Mais on peut penser – et je le pense –, et certains l'ont dit, que cette spécificité italienne de l'attaque juridique directe, même si elle a lieu dans un contexte particulier qui commande cette forme d'adresse aux juges<sup>1</sup>, consiste moins dans une singularité que dans un temps d'avance dans l'effectuation d'une stratégie politique visant à éradiquer « la psychanalyse comme symptôme social » (Radjou) et qui nous menace tous à terme en Europe (pour en rester à ce continent). Car au-delà de décisions d'Etats divers, est à l'œuvre une idéologie et un dispositif « managérial » caractéristique du capitalisme dans sa phase actuelle dite « néo-libérale » - à entendre « n'est au libéral » (dans son sens politique originel) que ce que le parlêtre est au porte-feuille : hors sujet. Ce pourquoi le dit libéralisme dans sa version économiste qui ne vise qu'à « libérer » le sujet de toute parole qui le compte pour un (de s'autoriser de lui-même *avec* quelques autres), n'aura aucun état d'âme pour s'imposer de façon aussi autoritaire que nécessaire si les dispositifs d'intégration « soft » tels qu'inaugurés aux USA dès les années 50 (que Lacan avait diagnostiqué) ne suffisent plus. L'exception française est donc plus que précaire, et il serait bienvenu d'entendre l'appel de nos amis italiens au-delà d'une demande d'aide à laquelle acquiescer plus ou moins, plutôt comme un signal qui nous avertit de nous réveiller.

Quoiqu'il en soit de cette analyse politique de la situation, et pour en revenir aux prises de parole de nos collègues italiens dont j'ai jusqu'ici tenté de retracer *l'objet* que leurs dits cernent, je voudrais faire part d'un autre versant de l'écoute qu'ils ont induite en moi, plus subjectif, au double sens qu'elle m'engage subjectivement et qu'elle porte attention à leur éprouvé de sujets. J'ai notamment ressenti dans beaucoup de leurs dires quelque chose comme une angoisse, qui comme on sait est tout ce qu'il y a de plus communicable, et qui atteste un enjeu « de vie ou de mort », la perspective d'une *disparition* de la psychanalyse, ou du psychanalyste, non seulement hantant silencieusement nos échanges mais se disant parfois explicitement. J'ai entendu alors l'effet subjectif qu'une telle situation les amène par là à vivre comme un témoignage : ils sont amenés à vivre le Signifiant même de psychanalyse et le Nom de psychanalyste comme fondamentalement vacillants, susceptibles d'être gommés, effacés de la carte du monde. C'est le signifiant même de Psychanalyse qui est menacé, le S1, le représentant d'un sujet, pas seulement le S2, le savoir supposé, savoir-

---

<sup>1</sup> Celui par ex d'une idéologie « corporatiste » singulièrement encore prégnante dans ce pays, peut-être en trace historique de l'épisode fasciste qu'il a connu au siècle dernier. Je risque cette remarque à titre personnel, ayant cru entendre dans certains propos de nos amis italiens un appel à une logique « libérale », permettant l'exercice libre de la psychanalyse, pour contrer la pratique judiciaire des attaques par les psychologues au nom de leur « corporation »....

penser ou savoir-faire, le corps ou corpus analytique plus ou moins mis à mal et délégitimé partout y compris en France, mais où on peut encore se déclarer psychanalyste avec un analysant, se nommer tel, ne serait-ce que sur une plaque de cabinet. Quoique ce soit presque déjà le cas en institution : je reçois un analysant qui enseigne dans une université de psycho où un véritable combat de tous les jours a lieu pour « défendre » la spécificité de « la psychanalyse » voire son existence même dans l'institution sous la menace de l'impérialisme du formatage cognitivo-comportementaliste ; il a été amené, pour ne pas en être réduit à une pure défensive vaine et formelle, à résister sous le nom de « clinicien », le signifiant « clinique » recouvrant celui de psychanalyse devenu insoutenable dans cette situation où il est supposé ne plus valoir que comme « gros mot » qu'on ne saurait dire. En Italie dans tout exercice, en France déjà dans de plus en plus d'institutions de soin ou d'enseignement, est en jeu non seulement l'exercice mais l'existence de la psychanalyse comme telle, comme signifiant, comme mot recevable en langue d'usage, et partant l'ex-sistance même d'un psychanalyste, comme Nom dont se tenir, ne serait-ce qu'à distance, pour s'exposer au transfert. On peut entendre alors l'insistance de nos collègues italiens à départager psychanalyse et psychothérapie d'une autre oreille que celle (française en particulier) qui répond que bien sûr c'est une question qui est travaillée depuis longtemps et tous les jours au fil de notre pratique et de ses théorisations : l'enjeu ici est tout autre, il ne s'agit pas de *savoir* départager ou articuler psychanalyse et psychothérapie, il s'agit de *parler* au meurtre chronique de ce signifiant (mot pouvant faire nom), de le relever de son effacement, ce qui passe peut-être par autre chose que simplement le préserver – il serait déjà trop tard ? – à savoir la nécessité de le ré-inventer (d'où la proposition de G.Sias, qui va jusqu'à parler d'une « refondation » - cf plus loin).

A partir de là, les litiges qui se sont fait jour dans ce séminaire peuvent peut-être s'éclairer un peu plus. J'en relève quelques uns entre autres, de cet après midi, pour les évoquer rapidement.

#### 1- Question de la profession ou professionnalisation :

L'idée d'une reconnaissance sociale du psychanalyste comme profession a été évoquée, en particulier par Franco. On peut en effet en comprendre la logique, puisque c'est en tant qu'il en fait profession, qu'il prétend recevoir des « clients », que l'analyste risque d'être appelé devant le juge : se faire reconnaître alors par la Loi comme professionnel distinct du psychothérapeute, et plus, spécifiquement, comme profession libérale (au un par un), c'est-à-dire non contrainte par l'appartenance à un Ordre (corporation), semble la réponse.

Elle heurte une sensibilité qui particulièrement en France s'est historiquement affirmée surtout dans le combat mené contre l'attaque initiée par le fameux « amendement Accoyer » de 2003, et développée avec la loi de 2009 instaurant le statut de « psychothérapeute ». La plupart (pas toutes) des associations d'analystes se sont alors élevées contre une reconnaissance explicite du psychanalyste comme tel par l'Etat, d'abord par principe (il n'y a pas de psychanalyste d'Etat, l'Etat n'a pas à régir la psychanalyse, et la reconnaître comme profession ne peut pas aller sans la « définir » légalement au moins a minima), ensuite plus intrinsèquement au nom de la praxis analytique elle-même (c'est moins une profession définissable par des objectifs et des méthodes fixées, qu'un métier au sens de remettre cent fois sur le métier son ouvrage. Y a-t-il une profession artiste ?). Des voix se sont donc élevées contre cette revendication professionnelle, qui pourrait faire passer la ligne rouge du compromis (par ex il est de fait en France qu'il y a une « profession psychanalyste » à inscrire dans les déclarations d'impôt, mais cela reste un statut purement fiscal) vers la compromission de se ranger parmi les psychothérapies au sens large, à inscrire donc dans un champ ou un autre, celui des soins, du social ou alors celui de la culture !

La question reste ouverte : quand il n'est plus possible (comme en Italie ou ailleurs) de maintenir le statut flou d'une pratique non déterminée légalement, simplement licite, est-il possible d'éviter un encadrement dommageable à la longue à la praxis elle-même (cf Lorenzaccio !)? La solution de repli qui se dessine parfois, de s'inscrire dans le champ de la culture, hors donc du champ de la santé, semble bien peu satisfaisante. La question pourrait alors se déplacer de la réponse directe à la sommation du Politique aux psychanalystes (qui prend la forme d'un ultimatum impossible, voire un choix forcé, la bourse ou la vie) vers la problématisation d'une politique de la psychanalyse plus subtile mettant en jeu ce à quoi sa pratique précisément nous rompt: un certain art du semblant, puisqu'après tout l'analyste assume bien tous les jours le semblant du « sujet supposé savoir », sans pour autant s'y croire... En l'occurrence, en écho et reprise à ce qui avait été largement développé le matin, la question devient celle d'assurer « l'ellipse » (Lacan, *Encore*, la révolution de Kepler), qui fait tourner autour d'un double foyer, le centre visible (le soleil, ici l'Etat) et l'autre point, invisible, qui fait trou ou vide (ici le lieu non lieu de l'effectivité analytique). Comment préserver ce lieu-dit psychanalyse (*l'évidance* de son métier) de son absorption par le Centre managérial (qui la rangerait comme profession parmi d'autres qu'il règlementerait), mais sans non plus inversement ignorer ce Centre en s'auto-centrant à son insu sur elle-même dans une supposée extraterritorialité purement idéaliste ? Peut-être en assumant une certaine duplicité, un certain clivage, entre notre « communauté inavouable d'analysants » (cf ce matin) et un registre officiel d'existence sociale dont se « parêtrer » (néologisme de *Encore*, 4). La psychanalyse n'est ni territorialisable ni extraterritoriale, elle est *excentrique*, ce qui n'est pas un état mais un procès incessant.

2. Je retiens de l'exposé de Luciana la Stella (OPIFER) ce syntagme-titre : « Le désir de l'analyste et sa rencontre avec l'Etat ». Titre provocateur qui n'a pas manqué de faire dire que le désir du psychanalyste, jamais, ne rencontrera l'Etat, sauf à s'abolir. Certes, pour autant que comme il est rappelé du séminaire 11 le désir de l'analyste est « désir de la différence absolue », il ne saurait rencontrer, du moins au sens d'une heureuse rencontre faisant faire « co-naissance », une volonté étatique manifeste de faire Un de tout ce qui advient, de totaliser stratégiquement tout ce qui peut arriver pour le rendre évaluable et calculable. Mais quand l'Etat nous cherche et nous contre, on ne peut ignorer ce heurt, ne serait-ce que pour ménager justement la possibilité d'un lieu d'exercice au désir de l'analyste, et on ne peut alors que jouer à rater de la bonne façon cette mauvaise rencontre, plutôt que d'en dénier la réalité de contrainte. Retour à la case précédente.

3. Des interventions de Giovanni Sias [ou s'agit-il de quelqu'un d'autre ?], je retiendrai que la remise en cause radicale du signifiant fondamental de psychanalyse en Italie l'amène à appeler à une refondation de la psychanalyse elle-même, comme si l'effacement concomitant du *Nom* de psychanalyste entraînait, ou plutôt supposait, que le *corps* même de la psychanalyse, son corpus, était devenu corpse, cadavre, et qu'il s'agissait moins de le préserver que de le ressusciter, au sens fort de susciter à nouveau une naissance, de le faire renaître à neuf, de le réinventer radicalement. Ce pourquoi il critique l'hégémonie lacanienne en nos rangs et appelle à un rassemblement de tous ceux qui (se) tiennent au (du) *nom* de psychanalyste, bien au-delà de la mouvance lacanienne voire freudienne, incluant bioniens, kleinien, jungien... pour un travail reprenant à zéro, ou presque, ce qui pourra désormais se dire psychanalyse et se nommer psychanalyste.

Cette position radicale a me semble-t-il laissé pour une part sans voix, sinon une discussion non frontale à partir du problème de la transmission. On a pu dire qu'il y avait là le signe d'une rupture de la transmission, pas sans évoquer certaines ruptures dans l'Histoire, soit qu'on en prenne acte, soit qu'on se garde d'aller jusqu'à les comparer. La question reste donc ouverte de savoir si les

entraves faites dans l'actuel à la psychanalyse constituent un meurtre avec effacement de son nom même coupant la filiation et commandant une refondation, ou si elles ne font qu'entamer son confort et exigent de se réveiller pour une transmission renforcée et renouvelée ... Question pour la psychanalyse en extension mais que la psychanalyse en intension rencontre déjà, Lacan en étant venu au constat que la transmission, malgré la tentative des mathèmes, est impossible, et que nous sommes condamnés à ré-inventer...

4. Parmi les nombreuses pistes ouvertes par J.Nassif, je ne retiendrai que son souci de faire accueil et de passer le relais aux « jeunes », comme aux migrants ou errants du libéralisme, ce qui s'inscrit dans une tâche de transmission exigeante, supposant au moins certaines ruptures de continuité dans notre discours, voire des dispositifs à la hauteur des enjeux, privilégiant la « transmission indirecte ». Cette exigence, rencontrée à l'échelle inter-associative, nous la rencontrons aussi sans doute dans chacune de nos associations. En tout cas, pour ma part, je peux témoigner qu'elle se joue dans la mienne, où il s'avère qu'il n'est pas si facile de renoncer à un droit d'aînesse abusif et stérilisant.

5. Pour finir, je relèverai la formule avancée par Léo Ruelens de « résistance à la défense de la psychanalyse », constat sur lequel il fonde la nécessité et l'urgence d'une politique de la psychanalyse qui ne soit pas une politique de l'autruche. Certains peuvent redouter une syndicalisation des psychanalystes qui comblerait le fameux lieu du « trou » dont ils sont censés être les garants et qui pourrait les transformer en « gardiens du temple ». Ce n'est certes pas sans risque, mais pour ma part, je partirai plutôt de cet axiome : entre psychanalyse et politique, *il n'y a pas de rapport*, pas de rapport entre ces deux praxis et leurs discours dont les champs sont hétérogènes et les effectivités parfaitement étrangères l'une à l'autre, irréductiblement en tension. Mais comme pour le non-rapport sexuel, cela n'empêche pas (au contraire l'appelle) l'acte, en l'occurrence les actes d'une politique psychanalytique du sujet, et exige d'inventer des suppléances à cette absence de rencontre (en tant qu'elle ferait relation). La psychanalyse ne peut manquer de « parêtre » au Politique, de s'exposer à la communauté : une « spirale » européenne de recherche en psychanalyse peut-elle figurer une telle suppléance ?